

N/REF : 3/03/2025 17H17 C:000053 I:02607
V/REF : AC/C14072
V/Email reçu le Lundi 03/03/2025 a 17H17

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. GBR
IMMEUBLE : GEORGES BRASSENS-GBR
8 A 16, RUE GEORGES BRASSENS
.
35650 LE RHEU

Rennes, le 10 Mars 2025

Référence Marché: 024089-MNU-003-Lot9 Villejean
LOCALISATION : 10 RUE G. BRASSENS - MME LARROUX PATRICIA 06 60 39 23 28
LOGEMENT N° 015577, PORTE N°5577, 2° ÉTAGE, TYPE 5
MOTIF : CLE BLOQUEE DANS LA SERRURE
Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

INTERVENTION DU 04/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DE LA SERRURE
CONSTAT : CLÉ BLOQUÉE DANS LE CYLINDRE
DÉPOSE ET CONTROLE SERRURE
CONSTAT : BON ÉTAT
FOURNITURE ET POSE D'UN CYLINDRE 30/30 PROVISOIRE
PRISE DE RÉFÉRENCES ET COMMANDE DU NOUVEAU CYLINDRE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER
INTERVENTION REPLANIFIÉE LE 05/03

INTERVENTION DU 05/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FOURNITURE ET POSE DE CYLINDRE 30/30
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 05/03/25 a 14H52 M. E ROCHE
MG LCOMPTER Email envoyé le 04/03/25 a 14H47 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	MEN036-Ff dépann.porte paliere le 04/03	1	60,00		60,00
1,00	MEN040-Rempl.Barillet simple	2	30,00		30,00
TOTAL H.T.					90,00
T.V.A. a 10,00%					9,00
TOTAL T.T.C.En EURO					99,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.